

Après des mois d'atermoiements, la DSNA a annoncé le 27 novembre la première liste d'aérodromes dont elle veut se désengager d'ici fin 2028, conformément à son projet de maillage territorial. Les aérodromes concernés par ces fermetures sont : **Agen - La Garenne, Albert - Bray, Colmar - Houssen, Merville - Calonne, Quimper - Pluguffan, Saint-Étienne - Loire.**

L'incertitude sur l'avenir de l'ensemble des aérodromes TSEEAC et la publication de ces listes par la DGAC sont sources de désarroi et d'inquiétude pour les personnels de ces organismes, comme a pu le mesurer le SNCTA lors de la tournée qu'il a entreprise depuis le mois de mai.

Lors des négociations protocolaires, la DSNA s'engageait sur des principes de transparence et de visibilité pour tenter de permettre aux contrôleurs de se préparer aux contraintes professionnelles et personnelles imposées par ces restructurations. Aujourd'hui, l'annonce incomplète de la DSNA suscite de nombreuses questions légitimes.

Il est désormais indispensable que :

- ☀ **l'ensemble des listes soit connu** : la seule liste des terrains passant ICNA TWR en 2025 sera loin de répondre à ces enjeux. Le SNCTA réclame donc que tous les terrains devenant ICNA TWR ainsi que les aérodromes des groupes 2 et 3 de fermeture au contrôle soient communiqués ;
- ☀ **les mesures protocolaires d'accompagnement prévues** dans le Protocole soient mises en œuvre sans délai ;
- ☀ **l'ensemble des modalités d'accès au corps unique de contrôleurs aériens** soit validé et appliqué, notamment en matière de retraite et de passerelles vers le corps ICNA.

Les Pouvoirs publics doivent apporter des réponses rapides, nécessaires à l'accompagnement des contrôleurs concernés.

Le SNCTA se tient prêt à assister individuellement chaque contrôleur.

Une question concernant le Protocole ? Une seule adresse : protocole@sncta.fr